

# Et si on partageait ... les mobilités ?

## Les ruptures

Michel Jeannenot et Johan Le Bras, de l'association *Mobilités-Partagées en Pays de Vilaine*, à l'invitation du Conseil de Développement, sont venus exposer un projet intéressant. L'idée a germé dans la tête d'un groupe de personnes qui, regardant autour d'elles, ont constaté trois ruptures : une rupture territoriale, une rupture sociétale, une rupture économique.

La rupture rural/urbain est évidente en France où 70 % du territoire est rural. Mais, en même temps, 90 % des efforts faits en matière de mobilité, concernent les villes. Dans nos campagnes circulent encore des autobus, certes plus beaux qu'autrefois, mais faisant toujours 55 places. En ville il y a des petits cars. En ville il y a des taxis, en campagne il n'y en a plus guère. Sortez donc de la gare de Châteaubriant après 19h ou 20h, et voyez si vous trouvez un taxi. Les sociétés de taxis ne peuvent attendre à toute heure la venue d'un éventuel client. Elle vivent essentiellement avec le transport scolaire et les transports médicaux.

La rupture sociétale est d'actualité. Les initiatives explosent tous les jours : Uber, UberPop, UberPool, VTC, LaRoueVerte etc. Tous ces systèmes ont une caractéristique : c'est chacun pour soi. Il n'y a pas de coordination des opérations. Or, nous avons tous besoin de déplacements mais les réponses institutionnelles sont lourdes, économiquement et socialement.

La rupture économique est réelle. Actuellement le transport public est financé par trois types de recettes : 1 les tickets des voyageurs – 2 le versement transport des entreprises – 3 les subventions publiques.

Les tickets, ce n'est pas rentable en zone rurale. Le versement transport des entreprises est mal accepté. Basé sur la masse salariale, il est payé par les entreprises d'une certaine dimension et profite essentiellement au commerce de centre-ville qui, lui, ne paie rien en matière de transport. Il reste les subventions des collectivités locales, c'est à dire nos impôts.

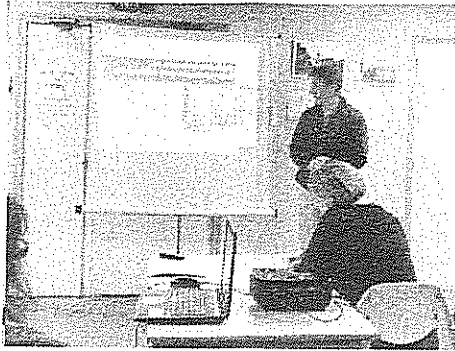
## Les possibles

Les initiatives viennent, dans des cas comme celui-là, soit des actions publiques, soit des acteurs privés.

Actions publiques comme l'aide au permis de conduire, la location de scooter ou de voiture, Lila à la demande.  
Acteurs privés : ceux qui lancent une entreprise de transport.

L'association *Mobilités-Partagées en Pays de Vilaine* propose de sortir de ce cadre très rigide, en proposant des actions citoyennes, en partant du constat que de nombreux véhicules sillonnent le territoire. Pour transporter des personnes, ou des colis. Au point qu'il est plus facile d'acheter sur internet et de se faire livrer le lendemain que de s'adresser au commerçant

du coin. L'idée est de recenser tous les trajets et d'inciter les conducteurs à se mettre au service des autres. Oh pas tous les jours pour ne pas créer une contrainte. Et pas gratuitement non plus. C'est en somme généraliser, organiser ce que font ici ou là les "Transports solidaires" comme celui du RAP (Relais-Accueil-Proximité).



## Fondamentaux

Cette opération de « Mobilités partagées » repose sur trois principes :

- un service coopératif, à partir d'une association.
- une implication financière des utilisateurs avec un système de pré-paiement.
- une logique de circuit court.

Habitants, entreprises, collectivités... toutes les personnes physiques ou morales sont les bienvenues dans l'association qui s'est constituée pour travailler à la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles pour permettre aux personnes et aux biens de se déplacer le plus efficacement possible sur le territoire, dans le respect de l'environnement.

Le but de l'association est de permettre l'émergence d'un véritable réseau de transport public sur le territoire de vie du bassin de Vilaine en se fondant sur les moyens de transports déjà en place. Il ne s'agit pas de créer un réseau de transport public à partir de rien, mais plutôt de transformer la mobilité automobile individuelle en mobilité collective. Plutôt qu'une voiture déplace une personne, pourquoi n'en déplacerait-elle pas 2, 3 ou 4 ? Plutôt que chaque colis arrivant de l'extérieur soit livré par une petite camionnette, pourquoi ne pas regrouper les livraisons pour réduire la circulation...

## Une communauté de mobilité

A mi-chemin entre covoiturage et transport collectif, l'ambition de l'association est de faire émerger un nouveau type d'offre de transport dans les petites villes ou en secteur rural, avec une implication forte de l'ensemble des acteurs. Créer une communauté de mobilité permettra au Pays de Vilaine de disposer d'une offre efficace et innovante, utile pour tous et valorisante pour l'ensemble du territoire.

L'association n'a aucun but lucratif mais souhaite rappeler que la mobilité a un

coût, soit individuel (l'acquisition de la voiture, le carburant...) et qu'il convient donc de partager au mieux ces coûts. Pour cela, des tarifications seront mises en place permettant une réelle implication et un réel partage économique des coûts de la mobilité.

Les personnes qui se déplacent actuellement avec un véhicule sur le territoire sont des transporteurs publics "en puissance". Ils ou elles peuvent proposer d'ouvrir leur véhicule à d'autres personnes en indiquant leur point de départ, leur arrivée et leur trajet, ainsi que les jours et heures de circulation. Elles créeraient ainsi une « ligne de voiturebus ». Toute personne peut proposer un ou plusieurs trajets, régulier ou occasionnel. L'ensemble des trajets proposés sera compilé dans une base de données permettant notamment :

- De proposer un véritable réseau de transport public sur le territoire avec l'ensemble des lignes de « voiturebus » qui circulent en fonction des heures.
- D'analyser les parcours existants et de proposer des regroupements logiques éventuels. « Ainsi, si des trajets se superposent avec des proximités horaires et géographiques, nous pourrions mettre en relation les personnes ayant proposé les trajets pour les encourager à se déplacer ensemble ».

«- De voir si, sur certains axes, il n'est pas plus pertinent de mettre en place un véhicule de type minibus (peut-être même un bus !) pour regrouper des trajets sur des parcours qui seraient similaires.

La mise à disposition de voitures en libre-service, de vélos est peut-être envisageable... « En tant que membre de la communauté c'est vous qui construirez l'offre de mobilité de demain ».

Vous ne disposez pas de moyen de transport, mais vous devez vous rendre régulièrement ou occasionnellement à un endroit du territoire ? Vous ne souhaitez plus conduire votre voiture certains jours ? L'association, via son site internet, devrait vous permettre de trouver une réponse à votre besoin de déplacement.

« Il est bien évidemment possible d'être à la fois un offreur de mobilité et un demandeur de mobilité. Ainsi, pour certains trajets, vous préférerez plutôt utiliser votre voiture et vous serez alors un offreur de mobilité. Pour d'autres trajets, vous souhaitez plutôt vous faire conduire et vous serez alors un demandeur de mobilité ».

La plupart des voitures actuelles sont utilisées 5 % de leur temps. Un certain nombre d'entre elles encombrant durablement les parkings et rues des centres-villes.

Dans sa lettre n°9 de juin 2014, le Conseil de Développement a proposé une expérience d'auto-stop organisé. Pour que ça fonctionne il faudrait un groupe de citoyens motivés et l'appui logistique de quelques communes...

Conseil de développement : 02 40 55 68 00

La Néé - 8 fev. 2017